Les récifs artificiels : pourquoi faire ?

Que ce soit des anciens navires, des structures immergés qui vont consolider les constructions anthropiques ou simplement donner une deuxième vie à des matériaux recyclés, il existe de nombreux récifs artificiels à la Réunion. D'autres structures artificiels sont aussi utiliser à la Réunion pour attirer les poissons : les Dispositifs de Concentration de Poissons ou DCP.

Récifs artificiels construits à partir de poteaux électriques recyclés.

Photo: Aquaportail.com

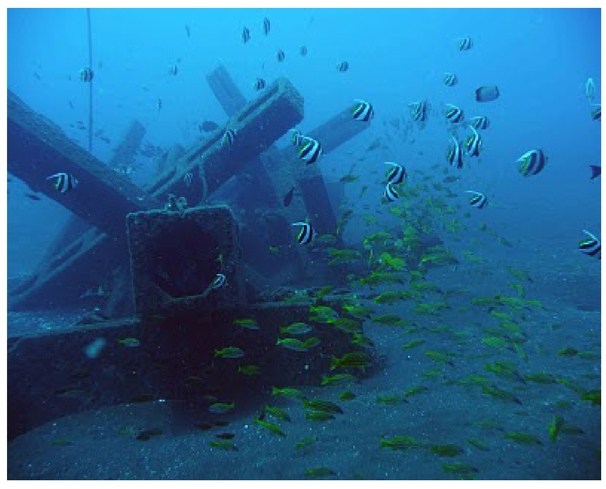

Photo: Pareto

Que ce soit volontaire ou involontaire, les navires immergés constituent des supports et abris pour la faune et flore marine.

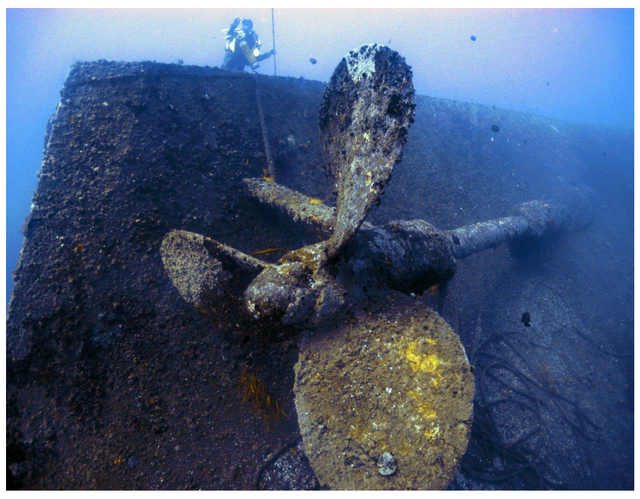

" Les récifs artificiels, peu importent leurs formes -épaves, structures en béton, etc.- ne sont pas là pour amuser les plongeurs, enfin dans un premier temps… Et ça, les Japonais l'ont compris dés le XVIIIe siècle !

A cette époque, ils avaient constaté que l'immersion de bambous semblait avoir un côté très attractif sur les poissons. Les pêcheurs nippons étaient ravis bien sûr car ils étaient les premiers bénéficiaires de ce regain de vie marine providentiel. Il ne restait plus qu'une chose à faire : ne pas s'arrêter en si bon chemin. Et les Nippons, si friands des produits de la mer, ont poursuivi dans la démarche, commençant à couler de vieux navires, peu coûteux et résistants dans le milieu marin. Ils sont à l'origine de nombreux développements de matériaux spécifiques et adaptés aux besoins des récifs artificiels. De plus, ils n'hésitent pas à mettre le prix…

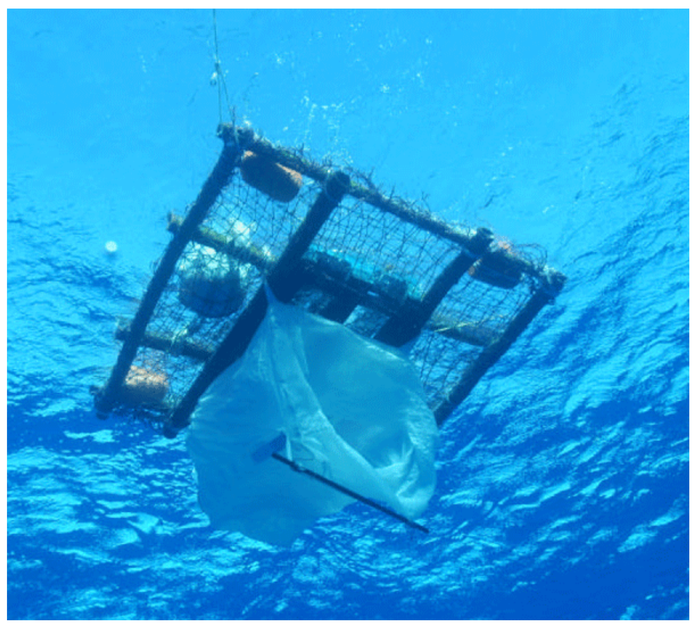

Photo: Marc Taquet

Aujourd'hui, ils bénéficient en effet de 20 millions de m3 de récifs artificiels, avec, entre autres, pas loin d'un milliard d'euros investis entre 1994 et 2000 ! Leaders mondiaux en matière de création de récifs artificiels, loin devant les Américains (20000 km² en surface couverte), leur objectif principal vise surtout à accroître la productivité en biomasse pour la pêche commerciale, alors qu'aux Etats-Unis, où la pêche sportive et la plongée sont deux loisirs très prisés, on cherche avant tout...le plaisir à l'état pur. Canada et Australie sont aussi dans le peloton de tête, pour les mêmes raisons que les Américains :

le développement du tourisme par le biais de la plongée. Voilà pour la petite histoire. Mais comment les récifs artificiels peuvent-ils attirer une telle faune ? S'ils sont bien pensés, bien conçus et bien gérés par la suite, c'est simple : chaque cm² de leur surface représente un support de fixation potentiel d'abord pour les microorganismes puis les organismes sessiles -algues, anémones, bivalves, oursins, éponges, ascidies, vers, etc.-, chaque anfractuosité est une cachette idéale, et pas seulement pour les crustacés ou les poulpes… De tels abris dans le récif offrent également le logis aux poissons benthiques. Là, ils peuvent s'abriter, se reproduire et même laisser grandir leur progéniture dans ces nurseries d'un nouveau genre. La faune fixée permet de remplir l'estomac de tout ce petit monde qui, à son tour à l'heure des repas, attire les " gros ", les pélagiques.

Photo: 75.aircanada.com

Photo: Pierre Razi

Ainsi, du plus petit maillon de la chaîne alimentaire marine jusqu'aux prédateurs situés au sommet, tout le monde y trouve son compte… Dans un second temps évidemment, ces hôtels marins présente un intérêt ludique indéniable pour les plongeurs curieux. Ils y trouvent leur lot de sensations fortes et d'émerveillement, ne serait-ce qu'à y découvrir les superbes murènes raffolant des épaves. En somme, en plus d'offrir la possibilité aux invertébrés et aux poissons de coloniser un site autrefois déserté ou dégradé, de redonner un nouveau souffle au secteur de la pêche artisanale locale ravagée par des années de mauvaise gestion, voire de protéger un milieu en aval (zones à posidonies en Espagne, etc.) de la pêche industrielle au chalut dans la bande des 3 milles, ces écosystèmes artificiels génèrent des revenus en tant qu'attraction touristique ! Un avantage écologique, doublé d'une aubaine économique ? Que demander de plus, franchement ?

Extrait du la revue " A BLOC " de juillet/août 2006.